

Références Dossier :	DP 027 049 19 Z0028
Par :	Monsieur Jean-Pierre BREMS
Demeurant :	1 Impasse de la Parinière - Thevray 27330 MESNIL-EN-OUCHÉ
Sur un terrain sis :	LA PARINIÈRE - Thevray 27330 MESNIL-EN-OUCHÉ
Cadastré :	49 628 H 261
Opération projetée :	Construction d'un bâtiment de rangement

Le Maire de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/03/2021,

Vu la déclaration préalable DP 027 049 19 Z0028 délivré le 05/11/2019,

Vu la demande d'annulation présentée par Monsieur Jean-Pierre BREMS en date du 17/03/2022,

ARRETE

Article unique : Le retrait de la déclaration préalable susvisée est prononcé.



Fait à MESNIL-EN-OUCHÉ,
Le 30 janvier 2023

Le Maire
Jean-Louis MADELON

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.

A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr